DIRECTION DU LOGEMENT VILLE DE PARIS **ET DE L'HABITAT**

2026 DLH 170 – Réalisation de 2 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14e arrondissement – Subvention (1 961 226 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet a pour objet de vous soumettre les conditions de réalisation de 2 projets de création d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service dans le 14e arrondissement.

L'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants et la lutte contre les ilots de chaleur urbains sont des objectifs à part entière du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Ville de Paris.

Aussi, afin d'assurer un meilleur confort d'été aux locataires du parc social, contribuer au rafraichissement de la ville dans son ensemble, et favoriser le développement de la biodiversité, la Ville de Paris encourage et accompagne les projets d'ilots de fraîcheur des bailleurs sociaux dès lors que la configuration des résidences le permet.

L'objectif est de favoriser les projets complets et innovants, qui mobilisent différents leviers d'action :
- Désimperméabilisation des sols ;
- Végétalisation du bâti, des cours et des espaces collectifs ;
- Mise en place d'équipements spécifiques (occultations, ombrières, cuves de stockage des eaux pluviales...).

Les actions isolées restent également encouragées si elles apportent une amélioration significative de l'inconfort thermique des logements en période estivale.

La Ville de Paris soutient également les projets d'amélioration de la qualité de service. Ces subventions permettent d'avoir un effet levier sur les travaux menés par les bailleurs sociaux sur les parties communes des immeubles de logements sociaux, afin d'en renforcer les ambitions. Elle peut ainsi participer au financement de projets de travaux visant à :

- Améliorer la sécurité, propreté, tranquillité des sites ;
- Reconfigurer les cheminements, accès, éclairages ;
- Créer ou améliorer des locaux partagés ;
- Requalifier des parties communes dégradées ;
- Faire des efforts supplémentaires par rapport aux obligations légales en termes de mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite.

Ces projets sont menés en concertation avec les locataires et les amicales.

Nota bene : Les éventuels projets d'ilot de fraîcheur ou d'amélioration de la qualité de service mis en œuvre dans le cadre d'opérations de rénovations globales d'immeubles ou d'acquisition-amélioration de logements de l'arrondissement font l'objet d'une délibération distincte.

Au niveau de l'arrondissement, ces opérations permettront notamment :
- De végétaliser 3 630 m² en pleine terre et 2 912 m² en toiture-terrasse, sur des murs ou sur dalle ;
- De désimperméabiliser 1 262 m² ;
- De planter 34 arbres.

Le programme détaillé des travaux de chaque opération est indiqué dans les fiches techniques jointes en annexe, et fait l'objet d'une synthèse dans le tableau ci-dessous :

Bailleur	Adresse	Nombre de logements sociaux concernés	Synthèse des travaux de création d'îlots de fraîcheur (IDF)	Travaux d'amélioration de la qualité de service (AQS)
Paris Habitat	156 rue Raymond Losserand, 179 rue Vercingétorix	320	Equipements, Désimperméabilisation, Végétalisation	Oui
Paris Habitat	40-50 avenue Jean Moulin, 10-12 rue Auguste Cain	259	Equipements, Désimperméabilisation, Végétalisation	Oui

Le prix de revient prévisionnel des opérations est détaillé dans le tableau ci-dessous, ainsi que le montant que le bailleur sollicite auprès de la Ville pour participer à leur financement.

Bailleur	Adresse	Prix de revient prévisionnel IDF	Subvention Ville IDF	Prix de revient prévisionnel AQS	Subvention Ville AQS	Total subvention
Paris Habitat	156 rue Raymond	1 035 417 €	517 709 €	1 139 330 €	341 799 €	859 508 €

	Losserand, 179 rue Vercingétorix					
Paris Habitat	40-50 avenue Jean Moulin, 10-12 rue Auguste Cain	1 079 571 €	539 786 €	1 873 107 €	561 932 €	1 101 718 €
TOTAL		**2 114 988 €**	**1 057 495 €**	**3 012 437 €**	**903 731 €**	**1 961 226 €**

En contrepartie du financement de ces programmes, des droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans, selon les volumes suivants :

Bailleur	Adresse	Nombre de droits de réservation accordés à la Ville de Paris
Paris Habitat	156 rue Raymond Losserand, 179 rue Vercingétorix	15
Paris Habitat	40-50 avenue Jean Moulin, 10-12 rue Auguste Cain	19
TOTAL		**34**

Ces droits de réservation feront l'objet d'une conversion en un pourcentage du flux annuel de Paris Habitat en fonction de la convention sur la gestion en flux signée avec ce bailleur.

Je vous propose en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement des programmes précités, d'accorder à Paris Habitat les montants maximum de subvention indiqués dans le tableau précédent, pour un montant total de 1 961 226 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,

Emmanuel GRÉGOIRE